



Formation CRE(A) VFR ou IFR

Examinateur de Vol QC mono pilotes non HPA complexe

PRÉ-REQUIS

- Détenir une licence CPL(A), MPL(A) ou ATPL(A) avec privilège mono-pilote ou en avoir détenu une et détenir une licence PPL(A)
- Détenir une qualification d'instructeur CRI(A) ou FI(A) avec le privilège d'instruire sur la classe ou le type applicable
- Posséder au moins 500 heures de vol sur avions

... En plus, pour proroger un IR : 1500 heures de vol sur avion dont au moins 450 heures sous régime de vol IFR

... En plus, pour renouveler un IR : détenir un IRE(A)

... En plus pour proroger ou renouveler un B-IR : 1500 heures de vol sur avion dont au moins 450 heures sous régime de vol IFR

SUPPORTS DE FORMATION

- Package Pilot Training Academy
- Examiner Differences Document
- Flight Examiner Manual CR SP

FORMATION et EXAMEN THÉORIQUE

Il n'y a pas d'examen théorique pour le CRE(A). Le cours doit durer au moins 1 jour incluant un briefing sur les procédures administratives, l'enseignement à la conduite, les mises à jour réglementaires et un accès au Examiner Differences Document.

FORMATION et EXAMEN PRATIQUE

- 1 examen pratique et 1 prorogation/renouvellement de QC en VFR ou IFR SIMULÉS en simulateur .
- 1 examen pratique et 1 prorogation/renouvellement de QC en VFR ou IFR SIMULÉS en vol .

💡 Idéalement, cela se fait sur 2 sessions de simulateur d'1h30 et 2 vols VFR ou IFR d'1h30 avec au moins un test de délivrance initiale de QC (e.g. MEP) simulé et un test de prorogation ou renouvellement de QC en VFR ou IFR également simulé.

💡 Attestation de fin de formation (37FormExa)

💡 Présentation au test d'évaluation des compétences du candidat CRE(A) avec un Pilote Inspecteur de l'Autorité conformément au 98FormExa.

Formalités du test sur Démarches PortailPN par l'Examinateur



DEMANDE DE DÉLIVRANCE DU MANDAT CRE(A)

- Demande de délivrance du mandat CRE(A) sur Démarches PortailPN

Demandez la délivrance, la prorogation, le renouvellement ou l'extension de priviléges d'une autorisation d'examinateur



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT (valide 3 ans)

Prorogation (non expiré) : satisfaire à **TOUS** les critères suivants.

1. Avoir conduit au moins 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT avant l'expiration du mandat
2. Avoir effectué une formation de rafraîchissement en ATO ou par l'Autorité dans les 12 mois précédant l'expiration du mandat (stage RSFE)
3. Un des 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT doit se dérouler dans les 12 derniers mois précédant l'expiration du mandat CRE(A) et être évalué par un Inspecteur de l'Autorité ou par un Examinateur Senior (S-CRE(A)) spécifiquement autorisé.

Renouvellement (expiré) : une formation de rafraîchissement en ATO + un vol pratique supervisé par un PINS ou S-CRE(A) pour le renouvellement du mandat.